

## **Postulat pour la création d'un poste de conducteur de chien au sein de la Police Municipale de Nyon**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La ville de Nyon fait face depuis plusieurs années à un accroissement considérable du trafic de stupéfiants sur son territoire.

Des opérations visant à endiguer ce phénomène sont menées régulièrement par notre Police Municipale ainsi que par la Gendarmerie Vaudoise qui engage certaines fois leur Brigade Canine pour mener ces contrôles.

Les avantages de l'utilisation de chiens lors de ces missions sont multiples. Non seulement dissuasifs, ils permettent de gagner un temps considérable lors de la recherche de produits stupéfiants que les vendeurs cachent dans les alentours de leur « place de travail ».

Une fois trouvées, ces substances sont immédiatement saisies et détruites. Un procédé rapide et efficace permettant de casser le business de certains dealers.

Outre les problèmes liés à la drogue, la Municipalité a également montré sa volonté de lutter contre les incivilités en général ; l'acquisition d'un chien serait un appui non négligeable pour la police lorsqu'il s'agit de calmer toutes sortes d'échauffourées, en cas de rixes par exemple, mais également pour des missions de recherche d'individu.

La Police de Nyon, par le passé était pourvue d'un conducteur de chien, mais malheureusement, l'animal est décédé depuis.

Des communes vaudoises comme Lausanne, Morges et Yverdon ont des maîtres-chiens au sein de leur corps.

En conclusion, les signataires de ce postulat demandent à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de disposer à terme d'un conducteur de chien au sein de la Police Municipale de Nyon afin d'acquérir une autonomie supplémentaire lors de missions nécessitant l'intervention d'une brigade canine.

Nyon, le 18 septembre 2012

Faraut-Linares Roxane PLR

Lugeon David PS

Vogel David Vert'Lib

Soldini Sacha (Rédacteur) UDC